



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 106

Question écrite n° 77574

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer au sujet de la RN 106. Cet axe méridien demeure en Lozère très accidentogène. Des aménagements ont eu lieu sur plusieurs portions mais d'autres demeurent indispensables. Il désire savoir quel est le programme d'aménagement concernant cet axe.

Texte de la réponse

S'agissant de l'aménagement de la route nationale 106 en Lozère, l'objectif avant tout qualitatif, doit permettre l'amélioration de la sécurité et la réduction du temps de parcours, tout en préservant un environnement particulièrement sensible notamment dans la traversée du parc national des Cévennes. Outre le viaduc du Rieucros, actuellement en cours de réalisation, qui relie la RN 106 à la route départementale 42 au nord de Mende, près de 14 millions d'euros, dont le financement est réparti à parts égales entre l'État et la région, sont inscrits à l'actuel contrat de plan. Ces financements ont déjà permis d'achever en 2002 les aménagements entre Saint-Privat-de-Vallongue et le col de Jacreste et permettront de lancer les travaux d'aménagement entre Molines et Rouffiac et à Chastel-Nouvel. Enfin, les études sur la rectification des virages de La Fagette et sur les aménagements entre Saint-Privat-de-Vallongue et Le Collet-de-Dèze se poursuivent. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a prévu le transfert aux départements d'une partie des routes nationales. Le décret du 5 décembre 2005 a fixé la consistance du réseau conservé par l'État qui ne comporte pas la RN 106 entre Mende et Saint-Chély-d'Apcher. Ainsi, à la suite de la prise de l'arrêté préfectoral de constatation de ce décret, cette route a été transférée au conseil général le 14 décembre 2005. Toutefois, l'État honorera ses engagements financiers à hauteur du montant inscrit au contrat de plan conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi du 13 août 2004.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77574

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2005, page 10301

Réponse publiée le : 14 mars 2006, page 2862